



Agréé Association Nationale
de la Jeunesse et d'Education Populaire

Saint-Ouen, le 4 septembre 2008

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75351 Paris

Monsieur le Ministre,

Des informations provenant des villages de Bil'in et Nilin, dans la région de Ramallah Est en Cisjordanie, nous paraissent graves. Elles font état de violences de la part de l'armée israélienne contre des habitants de ces villages.

Le gouvernement israélien, poursuit la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem Est, la construction de la « barrière de sécurité » ce qui aboutit à l'enclavement des villages palestiniens, la confiscation des terres, et la destruction des oliveraies. Mais, en outre, l'armée israélienne s'attaque depuis quelques temps aux manifestants non-violents, pacifistes israéliens et internationaux qui soutiennent la protestation des villageois. Au cours de ces manifestations, hebdomadaires depuis plus de 2 ans dans le village de Bil'in, les incidents sont réguliers : arrestations, envoi de gaz lacrymogènes, tirs de balles en caoutchouc. Des personnes sont fréquemment blessées, y compris des « internationaux » (des délégués de notre Mouvement ont été témoins des blessures de Mme Mairead Corrigan Maguire, irlandaise, prix Nobel de la paix lors de la conférence internationale d'avril 2007)

Cet été, nous avons été informés d'une nouvelle escalade : les balles sont recouvertes d'acier, des jets d'eau usée additionnée de produits chimiques sont envoyés sur les rassemblements. Des membres des comités de villages ont été enlevés. Il y a eu des blessés graves en juillet et le 15 août. Cela a culminé avec l'assassinat à Nilin de deux jeunes garçons de 9 et 18 ans, abattus alors qu'ils étaient retenus menottés par les soldats (le tireur a été blâmé pour « conduite inappropriée »).

Pourtant, les internationaux participant à ces manifestations peuvent attester que les actions des villageois excluent toute violence. La Cour internationale de justice de La Haye s'est prononcée, il y a quatre ans, sur le caractère illégal du Mur. Suite à une plainte des habitants de Bil'in, la Cour suprême d'Israël a déclaré que le tracé actuel n'était pas viable et a demandé des modifications. Ceci n'empêche pas le gouvernement israélien de poursuivre sa politique de spoliation au mépris du droit.

En conséquence, le Mouvement de la Paix vous demande d'adresser au gouvernement israélien une protestation solennelle et de lui demander qu'il respecte le droit international et ses propres engagements.

Il vous demande également d'intervenir auprès de l'Union européenne pour qu'elle prenne des initiatives en adoptant une position forte par rapport au gouvernement israélien.

Il faut que cessent au plus vite les brutalités et les exactions qui suscitent la colère de la population et empêchent les négociations en cours et à venir d'aboutir à une paix juste et durable dans la région.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération.

Pour le Mouvement de la paix,
Arielle Denis et Pierre Villard
Coprésidents

Nicole Bouexel
Responsable de la commission Proche Orient
Du Bureau national

Copie :
Ambassade d'Israël à Paris
Délégation de l'Autorité palestinienne